

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

### ACCUEIL DE JOUR

Dans chaque établissement social, il est élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service (loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale).

Ce document a valeur d'engagement réciproque ; les personnes accueillies doivent le connaître et y adhérer pleinement. Il est affiché afin d'être lisible et lu par tous.

### PRESENTATION

La mission de cet accueil de jour est d'accueillir, d'informer et d'orienter toute personne le désirant. Il s'agit d'un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée.

Le mieux-être de l'ensemble des personnes accueillies et la qualité du séjour passent par le respect des personnes qu'elles soient accueillies, professionnelles ou riveraines.

### GENERALITES

L'accueil de jour est organisé en deux espaces : l'un destiné aux personnes majeures, l'autre aux familles accompagnées d'enfants mineurs et aux femmes.

La cuisine, salle à manger, la salle de détente et les sanitaires sont des parties communes. Dès lors, le fonctionnement de ce lieu se pose en termes de collectivité. Aussi, il est demandé à chacun de contribuer à la propreté des locaux et des espaces extérieurs.

Les usagers doivent avoir une tenue vestimentaire décente (interdiction d'être torse nu notamment).

Il s'agit d'un lieu laïc. Ainsi, tout signe ou comportement ostentatoire religieux est formellement interdit.

L'accueil de jour est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information.

Dans cet espace convivial, des pièces dédiées vous permettent de vous reposer, lire, faire faire la sieste aux enfants, faire des jeux de société, participer aux activités proposées par l'équipe éducative dans le respect des autres.

Il vous est également possible de vous entretenir avec des travailleurs sociaux afin d'évoquer avec eux les difficultés que vous rencontrez aussi bien sur le plan administratif, du logement, de l'emploi, de la santé. Vous serez orientés et informés sur les dispositifs existants.

Ainsi, chaque personne accueillie peut accéder à un accueil personnalisé qui tienne compte de sa situation, ses besoins, ses attentes.

Pour cela, l'équipe peut proposer des rendez-vous individuels sur des plages horaires spécifiques.

### Horaires de fonctionnement

L'accueil de jour est ouvert tous les jours sauf week-ends et jours fériés :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h à 17h ;
- les mercredis de 12h30 à 17h.

Toutefois, en période de grand froid, et sous décision préfectorale, les horaires et jours d'ouverture peuvent être modifiés.

### Accueil

A votre arrivée, vous serez accueilli par un professionnel qui vous exposera ce présent règlement de fonctionnement auquel vous devrez vous conformer. Par ailleurs, il vous sera demandé de compléter une fiche d'entrée qui peut être anonymée à votre demande.

A chacun de vos passages, vous devez vous présenter à l'accueil dès votre arrivée.

### Les animaux

Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des locaux. Ils doivent être systématiquement attachés aux anneaux mis à disposition à l'extérieur du bâtiment. Des gamelles peuvent être fournies pour l'eau et la nourriture. Les animaux restent sous la responsabilité de leur maître.

### Les véhicules

Aucun stationnement n'est prévu dans l'enceinte de l'accueil de jour ou dans ses abords. Il est interdit de se garer le long du bâtiment et devant le portail de l'accueil de jour et de manière à gêner les commerçants et riverains

### Le jardin

Le jardin attenant à l'accueil de jour ne fait pas partie du site. Aussi, l'accès y est strictement interdit.

## LES SERVICES

Dans ce lieu, plusieurs services sont mis à votre disposition, **dès lors vous devez respecter le matériel et les lieux utilisés.**

### Les services gratuits

#### *Le point chaud*

Un point chaud (café, thé) est accessible de 11h à 17h.

#### *La cuisine*

Vous avez la possibilité de cuisiner sur place jusqu'à 16h. Vous devez amener vos aliments. Vous êtes responsable de la propreté des lieux, de la vaisselle et des appareils ménagers.

#### *Machine à laver*

Vous devez préalablement vous inscrire auprès de l'équipe éducative. Une seule machine par semaine et par personne est possible. Toute inscription non honorée par deux fois conduira à un refus d'accès durant 15 jours. Toute manipulation de la machine est effectuée par un membre de l'équipe.

#### *Sèche-linge*

L'accès à ce service fonctionne uniquement durant la période hivernale et de la même manière que la machine à laver.

#### *Prêt de vélo*

Des vélos sont à disposition pour un usage dans la journée entre 11h30 et 16h30.

#### *Poste informatique*

Un poste informatique est à disposition, sur inscription à l'accueil.

#### *La bagagerie*

Vous avez la possibilité de laisser deux sacs identifiés à votre nom dans une bagagerie. Les bagages sont datés de la date de dépôt. Ils peuvent être conservés deux mois. Sans nouvelle du propriétaire et passé ce délai vos affaires seront confiées à des œuvres caritatives.

Sachez que vous êtes responsable de vos effets personnels et que l'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

#### *La domiciliation postale*

Reliance 82 est agréé par la Préfecture de Tarn et Garonne et peut vous remettre une attestation d'élection de domicile.

Le retrait du courrier se fait à la demande de la personne domiciliée. Il est donc important de se tenir fréquemment informé sur la présence ou non de votre courrier.

La domiciliation se fait **uniquement sur rendez-vous** avec un travailleur social.

#### *La recharge des téléphones portables*

Vous avez la possibilité de recharger votre téléphone portable. Cependant aucun autre appareil électrique ne pourra être rechargé.

**Les services payants :**

***Le téléphone => 0,15 €/appel***

Réservés uniquement aux démarches administratives, de soins et de recherche d'emploi.  
Les appels sont limités à la France et sur des téléphones fixes.

***Douche => 0,20 €***

Vous devez préalablement vous inscrire auprès de l'équipe éducative.  
Les serviettes, gants et savon sont mis à disposition.

***Les douches sont terminées à 16h30.***

***Kit dentaire => 0,40 €***

***Kit rasage => 0,30 €***

***Photocopie => 0,10 € l'unité***

Service limité à 5 photocopies par semaine et par personne.

***Pastille de lessive=> 0,20€***

Service gratuit à hauteur de 2 pastilles par semaine et par personne.

**INTERDICTIONS**

Tout ce qui est interdit par la loi l'est aussi au sein de la structure. Pour cela il est interdit de :

- Introduire des armes (arme blanche, arme à feu)
- Introduire ou de consommer de l'alcool ou des produits illicites
- Se présenter sous l'emprise de ces produits
- Voler tout bien appartenant à l'association ou à autrui
- Faire acte de violence physique ou verbale à l'encontre des accueillis ou des salariés
- La cigarette, conformément à la loi est interdite à l'intérieur des locaux (des cendriers sont à votre disposition à l'extérieur).

**TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ENTRAINERA UN ENTRETIEN AVEC LA DIRECTION ET SERA PASSIBLE DE SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU' A L'EXCLUSION DEFINITIVE.**

Sophie Vendeville  
Directeur Reliance 82